



# Rapport

— **Maître d'ouvrage :**  
Conseil général des Yvelines

— **Objet :**  
Réalisation d'une étude – diagnostic pour  
le développement du livre et de la  
lecture publique dans le Département des  
Yvelines

Phase 1 - diagnostic

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>2</b>
<b>LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE YVELINOIS</b>	<b>4</b>
<b>L'ECONOMIE DU LIVRE SUR LE TERRITOIRE YVELINOIS</b>	<b>11</b>
<b>ORGANISATION ET ACTIONS DE LA BDY</b>	<b>14</b>
<b>PREMIERES PISTES DE REFLEXION</b>	<b>23</b>

# Préambule

## Contexte et enjeux de l'étude

Les Bibliothèques Centrales de Prêt sont historiquement créées en 1945 pour desservir les communes de moins de 15 000 habitants par des dépôts de livres, bien souvent dans les écoles, aux moyens de bibliobus. Peu à peu, les missions évoluent, des équipements se créent, des politiques d'animation se développent.

A partir de 1986, sous la conduite des Départements, suite aux lois de décentralisation, les Bibliothèques Départementales de Prêt poursuivent l'irrigation du territoire, théoriquement pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Aujourd'hui, face à l'évolution des territoires, au développement des EPCI, mais également à la présence de plus en plus fréquente d'équipements de lecture publique dans les communes, les missions des BDP sont fortement questionnées.

C'est dans ce cadre que le Département des Yvelines souhaite aujourd'hui repenser son intervention dans cette compétence obligatoire qu'est la lecture publique, afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins du territoire et de ses habitants.

De la même manière, le Conseil général des Yvelines redéfinit plusieurs de ses schémas d'intervention, notamment dans le domaine culturel, favorisant ainsi une réflexion commune et transversale à ses différentes politiques.

Enfin, le Département des Yvelines a contractualisé cette année avec l'Etat un Contrat Territoire Lecture, qui est un dispositif favorisant le développement du livre et de la lecture sur un territoire donné. Ce dispositif, d'une durée de 3 ans permet de mettre en avant un aspect, un public, un acteur de la chaîne du livre, en s'appuyant sur un diagnostic.

La présente étude constitue donc à la fois le premier acte de ce Contrat Territoire Lecture et un outil d'accompagnement pour la redéfinition de la politique du livre et de la lecture du Conseil général.

## Méthodologie employée

L'étude se déroule en deux phases. Une première phase de diagnostic, une seconde phase de préconisations de mise en œuvre.

Cette première phase, menée de septembre à octobre, a fait l'objet de nombreuses réunions et rencontres qui ont permis de mesurer les besoins

et les attentes des professionnels, mais également des acteurs culturels, sociaux et éducatifs sur le territoire.

Ainsi ont été associés à la réflexion au sein du Conseil général : l'équipe de la BDY, la Direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture (DAPAC) et en particulier la Sous Direction innovation, culture et territoire, la Direction de l'Autonomie, la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, la Direction des Territoire d'Action Sociale, la Mission Numérique et la Direction du Développement Territorial.

L'Etat, la Région Ile de France et le Motif ont également été associés, ainsi que le Rectorat de Versailles.

Enfin, des réunions territoriales ont été organisées, en se calant sur le découpage des Territoires d'Action Sociale mis en place par le Département. Ces réunions ont réuni autour de la table acteurs culturels, sociaux et éducatifs. Ces réunions ont permis d'impulser une dynamique transversale sur laquelle pourront s'appuyer des actions de développement du livre et de l'écrit.

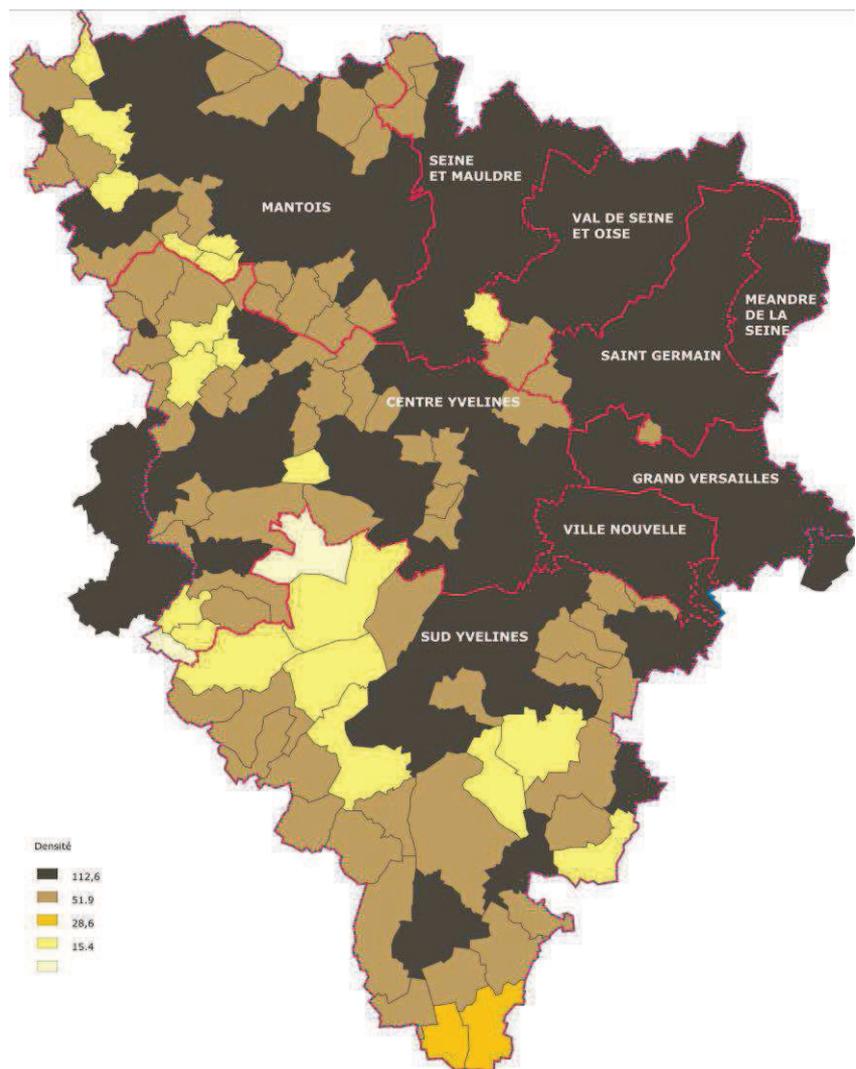
# La lecture publique sur le territoire yvelinois

## Le découpage en 9 territoires

Le territoire des Yvelines se caractérise d'une part par sa vaste étendue, et d'autre part par sa diversité : territoires très ruraux, zones fortement urbanisées, territoires très riches et zones urbaines sensibles.

Par ailleurs, les EPCI ne se sont pas particulièrement développés sur le territoire yvelinois, ne favorisant pas la prise de compétence de la lecture publique par ces entités territoriales.

Ne pouvant appuyer notre analyse sur les EPCI, nous avons donc pris le parti de travailler sur un découpage déjà existant au Conseil général, à savoir les 9 territoires d'action sociale, permettant ainsi d'envisager une cohérence d'intervention pour le Département.



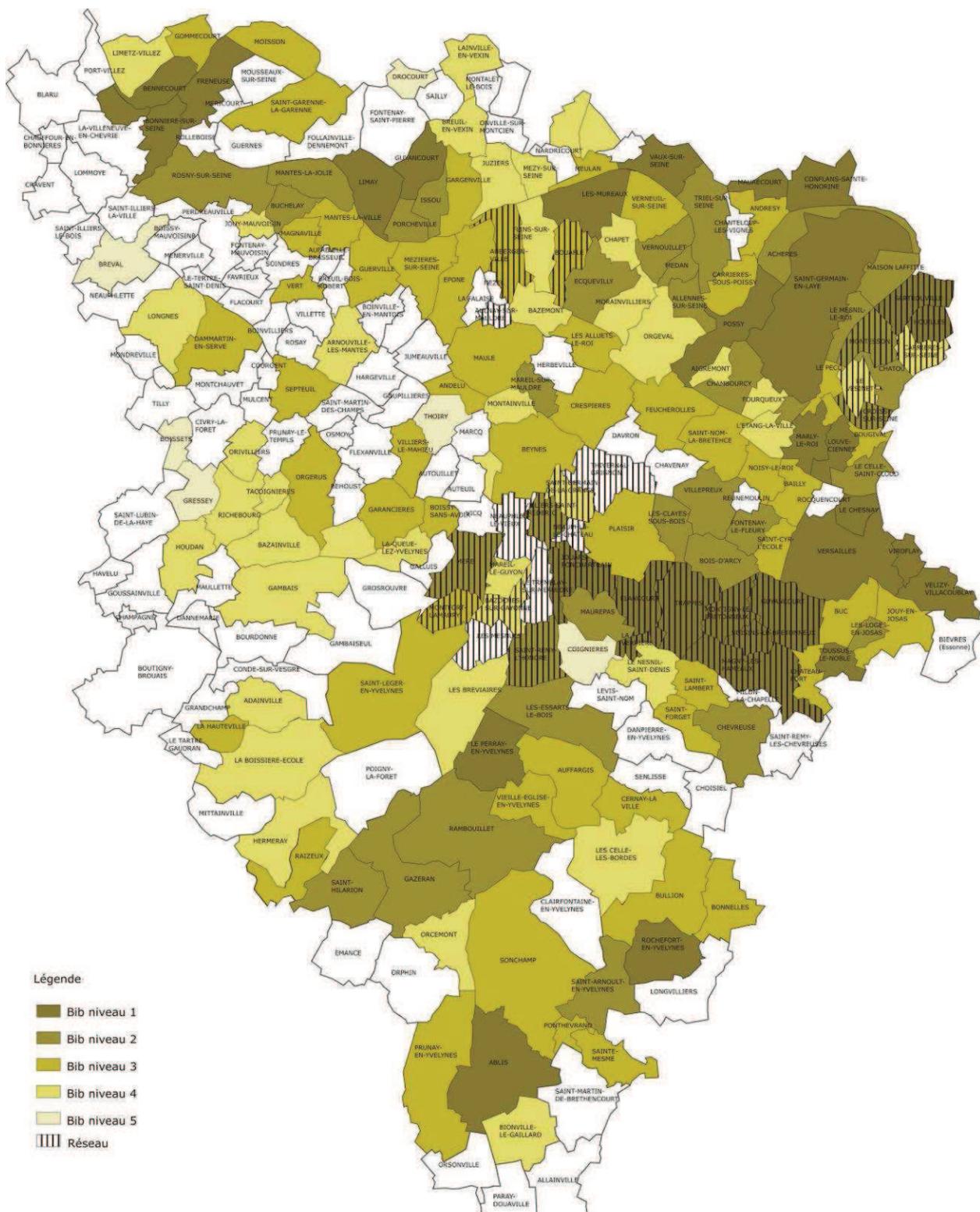
Les 9 territoires d'action sociale se différencient de par leur étendue, la typologie de leur territoire et le nombre d'habitants qu'ils regroupent. A l'image de l'ensemble du territoire départemental, les situations sont très variées : ainsi le territoire du Mantois par exemple qui réunit la totalité des problématiques sociales : isolement, illettrisme, protection de l'enfance, etc. Ce territoire réunit à lui seul ¼ du RSA du Département, mais seulement 5% de l'offre d'emploi. De même le territoire de Val de Seine et Oise est confronté à de nombreuses difficultés.

On observe également des territoires très vastes tel que le Sud Yvelines qui compte 47 communes mais seulement 107 000 habitants, alors que celui de Ville Nouvelle ne compte que 7 communes pour 149 000 habitants. De la même façon, certains territoires très urbanisés constituent des zones d'action sociale prioritaire, mais des zones très rurales sont également en grande difficulté.

Les Territoires d'action sociale mettent en place actuellement des Contrats Sociaux de Territoire qui, à l'image des Contrats Territoire Lecture, permettent sur la base d'un diagnostic, de mettre en œuvre des actions de développement. Ces CTS varient en fonction des territoires et peuvent être orientés sur des publics particuliers ou des actions transversales, voire sur la création d'équipements.

## L'équipement en bibliothèques de ces 9 territoires

Sur 262 communes, seulement 165 ont une bibliothèque, 39 ont plus de 10000 hab., 23 sont de niveau 1, 27 de niveau 2, 58 de niveau 3, 42 niveau 4, 4 niveau 5. On note qu'en réalité, 170 communes sont desservies par une bibliothèque, du fait de l'existence des réseaux. Ainsi :



**Légende**

- Bib niveau 1
- Bib niveau 2
- Bib niveau 3
- Bib niveau 4
- Bib niveau 5
- Réseau

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Guide ADBDP	Bibliothèques			Bibliothèques relais	Autres dépôts tous publics
Rapport DLL	Bibliothèques municipales			Relais	Antennes
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / hb	1 € / hb	0,50 € / hb	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine		
Personnel	1 agt cat. B fil. cult. / 5 000 hb 1 salarié qualifié <sup>(2)</sup> / 2 000 hb	1 salarié qualifié <sup>(2)</sup>	Bénévoles qualifiés <sup>(3)</sup>		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	100 m <sup>2</sup>	0,07 m <sup>2</sup> / hb	0,04 m <sup>2</sup> / hb 50 m <sup>2</sup>		

Source : ADBDP

On constate de grandes disparités d'un territoire à un autre, tant en termes de nombre de professionnels, que de présence d'équipements. Les zones urbaines sont traditionnellement plus équipées que les zones rurales et certaines zones se sont organisées en réseau, notamment lorsque des EPCI se sont emparés de la compétence de lecture publique.

	Nb d'habitants	Nb Communes	Nb de bibliothèques	Nb de bibliothèques / 10 000 hab.	Nb de professionnels	Nb de professionnels / 10 000 hab.	Dépenses / hab.	Nb moyen d'heures d'ouverture
Centre Yvelines	125 700	64	37	2,94	17	1,35	2,05	6,6
Grand Versailles	245 994	14	13	0,53	115	4,67	3,17	21
Mantois	153 534	59	26	1,69	45	2,93	1,99	13,39
Méandre de la Seine	194 090	8	8	0,41	75	3,86	1,87	28
Saint Germain	167 000	20	18	1,08	37	2,22	1,53	13,31
Seine et Mauldre	94 313	26	20	2,12	35	3,71	1,89	9
Sud Yvelines	106 696	47	20	1,87	12	1,12	2,74	5,8
Val de Seine et Oise	186 325	17	16	0,86	66	3,54	1,83	14,6
Ville Nouvelle	149 000	7	7	0,47	157	10,54	3,57	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 422 652</b>	<b>262</b>	<b>165</b>		<b>559</b>			
<b>Moyennes nationales</b>						<b>7</b>	<b>2,6</b>	<b>22h</b>

Le Département des Yvelines compte à ce jour 4 Communautés d'Agglomération : la CA de Mantes en Yvelines (CAMY), la CA des Deux Rives de la Seine, Versailles Grand Parc et la CA de Saint Quentin en Yvelines (CASQY), et onze Communautés de Communes regroupant 138 communes sur les 262 du Département. Toutes n'ont pas pris la compétence lecture publique loin s'en faut. Pourtant, on constate que celles qui l'ont fait ont pu développer une offre plus attractive et obtiennent des résultats bien plus satisfaisants.

Actuellement, sur le territoire, les réseaux constitués sont les suivants :

- **La Communauté de Communes des Boucles de la Seine** s'est vue transférer les compétences culture en janvier 2011 pour les bibliothèques suivantes : Carrières sur Seine, Croissy sur Seine, Houilles, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville. En raison de la disparité des équipements, les élus ont souhaité qu'elles s'associent pour mutualiser leurs moyens : abonnement unique, catalogue commun, transfert des équipements et des personnels. Cependant aujourd'hui aucune coordination n'est prévue, le projet culturel n'est pas réellement défini et les responsables des différents établissements sont un peu en attente.
- **La Communauté de communes de Seine-Mauldre** a un réseau de trois bibliothèques - Aubergenville, Aulnay sur Mauldre, Bouafle - qui

fonctionnent dans le cadre de l'intercommunalité.

- **La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, la CASQY**, soit 148 080 habitants, a un réseau performant et attractif de 7 médiathèques, une pour chaque commune. (Elancourt, Trappes, Montigny, Guyancourt, La Verrière, Voisins-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux) et un bibliobus, avec un fonds de plus de 500 000 documents. Le réseau de la CASQY est particulièrement dynamique et développe de nombreux projets. Si le public cible est la petite enfance, le réseau s'est organisé en pôles transversaux dans un objectif de « bénéfice aux habitants ». Ainsi des pôles « développement des publics », « acquisitions » ou encore « e-médiathèque » se sont constitués, réunissant 80 des 150 professionnels du réseau.

**A noter que sans tenir compte des entités intercommunales, un véritable réseau s'est créé, Le réseau Au fil des Pages**, réunissant les communes de Méré, Montfort l'Amaury, Bazoches sur Guyonne, Le Tremblay sur Mauldre, Saint Rémy l'Honoré, Jouars-Ponchartrain, Neauphle le Château, Neauphle le Vieux, Villiers Saint Frédéric, Saint Germain de la Grange, Les Mesnuls et Thiverval Grignon. Ce réseau, très dynamique, propose plus de 100 000 documents, un service de navettes entre les communes, un catalogue commun en ligne, de nombreuses animations, une page Facebook, etc.

**On note également que La Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, la CAMY**, regroupe 35 communes soit 112 110 habitants et souhaite créer un réseau de lecture publique avec deux objectifs : la mise à niveau des moyens humains et matériels de chaque équipement du territoire et la réalisation d'une médiathèque d'agglomération. Le réseau de lecture publique de la CAMY regrouperait la Médiathèque de l'Ecole nationale de musique, de danse et de théâtre de Mantes la Jolie, la Médiathèque Louis Aragon de Mantes la Jolie, la Médiathèque Georges Duhamel de Mantes la Jolie, la Médiathèque de Rosny sur Seine, la bibliothèque de Magnanville, la bibliothèque de Porcheville, la bibliothèque de Buchelay, la bibliothèque de Mantes la Ville ainsi que ses 3 points lecture, la bibliothèque de Guerville, de Vert, d'Epône et de Brueil-Bois-Robert.

Un coordinateur a été recruté pour développer le réseau, pour l'instant a minima et sans prise de compétence, et un projet d'équipement d'envergure est en cours mais butte sur le choix du site d'implantation. Les deux communes principales, à savoir Mantes la Jolie (45 000 habitants) et Mantes la Ville (18 000 habitants) ne proposent pas à ce jour d'équipement satisfaisant, ce sont les petites communes alentour qui développent des équipements de proximité.

**La Communauté de Communes de la Haute-Vallée de Chevreuse** a quant à elle contacté la

BDY pour l'aide à la mise en place d'un réseau de bibliothèques comprenant les communes suivantes : Le Mesnil Saint Denis, Chevreuse, Saint Lambert, Saint Forget.

Enfin, on note également que le **PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse** réunit régulièrement les bibliothèques de son territoire, créant ainsi une véritable dynamique de réseau entre les équipements et les professionnels. Si le territoire du PNR dépasse celui du Département, on peut cependant s'appuyer sur cette dynamique.

**Enfin l'association Intermédia 78**, créée en 2002, a pour but de fédérer un réseau de professionnels sur le territoire départemental. Il réunit actuellement les bibliothèques de Achères, Andrésy, Bois d'Arcy, Carrières sur Seine, Chatou, Conflans Ste Honorine, Gargenville, Le Chesnay, Le Pecq, Les Mureaux, Limay, Louveciennes, Maisons Laffitte, Maurepas, Montesson, Poissy, Saint Germain en Laye, Sartrouville, le réseau de la CC Seine Mauldre, Vaux sur Seine, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. Ce réseau permet aux professionnels d'échanger régulièrement et organise des formations et des groupes de travail, notamment sur la question du numérique (ex. formation sur les réseaux sociaux assurées par les responsables multimédia de bibliothèques du Département). On note ici que l'offre de formation de la BDY n'est pas (ou peu) utilisée, voire pas sollicitée.

**En termes de projets numériques**, les bibliothèques du territoire sont très inégalement avancées.

Certaines des bibliothèques proposent déjà des services numériques significatifs :

- la CASQY propose des ressources numériques (livres, presse, autoformation), des tablettes et des liseuses en prêt, un portail des médiathèques (la e-médiathèque) mis en service récemment, une application pour smartphone étant en projet,
- Le Chesnay a fait de son fonds dématérialisé une spécificité de son équipement (ressources 100% numériques en musique et films – ni CD ni DVD proposés en prêt- presse, autoformation), avec un portail récent,
- Vélizy propose des ressources numériques (musique, vidéo, presse, autoformation) et des tablettes et des liseuses mises à disposition sur place,
- Versailles a ouvert récemment un lieu dédié au numérique (L'atelier numérique) qui propose des postes multimédia, des ressources numériques (autoformation, presse à venir) et des ateliers de formation au numérique,
- Viroflay propose des ressources numériques (presse), des tablettes et des liseuses mises à disposition sur place et des ateliers de formation au numérique.

A noter le soutien du Conseil général à la mise en œuvre d'Espaces publics numériques (EPN), comme à Sartrouville.

Il est intéressant de noter élogiquement les retours d'expérience convergents de ces bibliothèques concernant les ressources électroniques : l'offre n'est pas toujours complète, pertinente ou facile d'utilisation (ex. musique), elle n'est donc pas aussi utilisée qu'espérée et il est donc nécessaire d'assurer une réelle valorisation et une médiation des ressources numériques proposées (l'autoformation et la presse étant les ressources les plus utilisées).

En revanche, d'autres bibliothèques n'ont pas de catalogue en ligne ou ne disposent que d'un accès à internet très limité, y compris pour les professionnels.

# L'économie du livre sur le territoire yvelinois

L'économie du livre est représentée par les écrivains, les éditeurs et les distributeurs. Elle réunit ainsi des acteurs très différents, pourtant tous attachés au développement du livre et de l'écrit.

L'explosion du numérique interroge fortement ces différents partenaires et fragilise bon nombre d'entre eux. Le territoire yvelinois n'échappe pas à la règle.

## Les librairies et les éditeurs

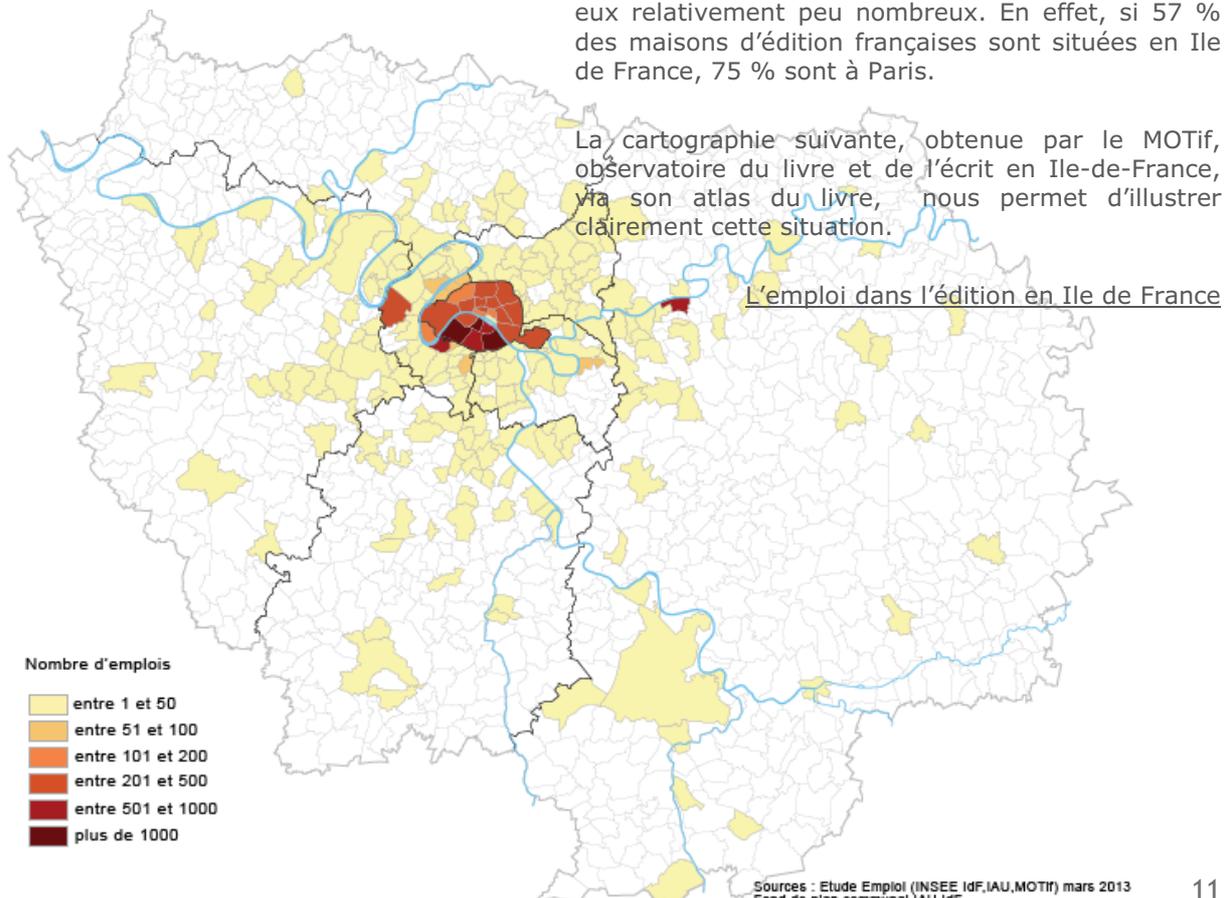
Les éditeurs et les libraires constituent des partenaires importants pour les bibliothèques qui, malgré les contraintes des marchés publics, tendent à privilégier des relations étroites avec des distributeurs de proximité.

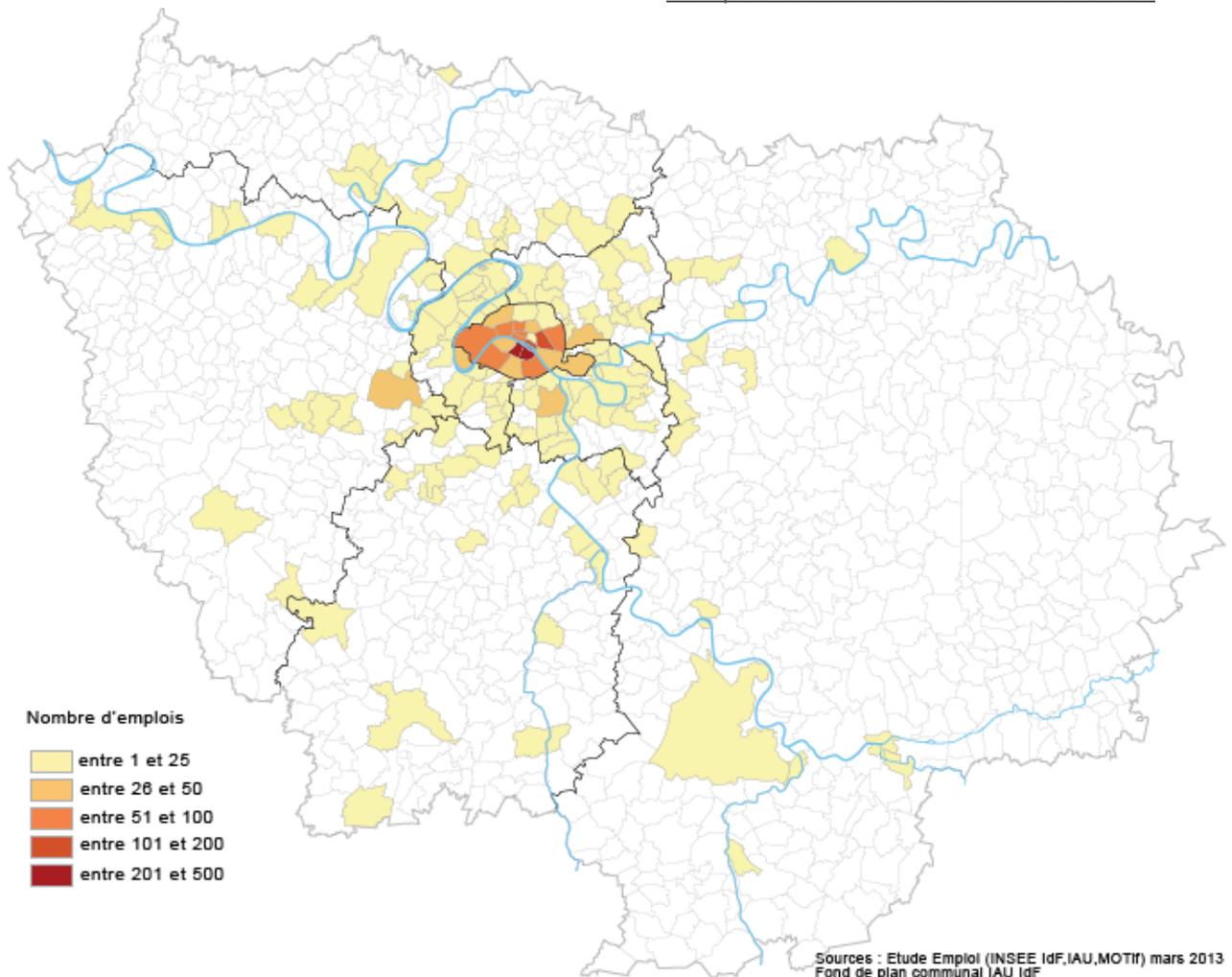
Plusieurs librairies structurantes existent sur le territoire, parmi lesquelles on citera Le Pavé dans la Mare à Elancourt, Le Pavé du Canal à Montigny le Bretonneux, La Réserve à Mantes la Ville, la librairie du Pincerai à Poissy, L'Arbre à Lire à Sartrouville ou encore la librairie Labyrinthe à Rambouillet.

Illustrant la difficulté de ces acteurs du livre, la librairie Comme un Roman à Chatou, qui était pourtant très reconnue, a dû déposer le bilan récemment.

D'une manière générale, les éditeurs sont quant à eux relativement peu nombreux. En effet, si 57 % des maisons d'édition françaises sont situées en Ile de France, 75 % sont à Paris.

La cartographie suivante, obtenue par le MOTif, observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, via son atlas du livre, nous permet d'illustrer clairement cette situation.





## Les lieux de création et la vie littéraire sur le territoire

Les lieux liés au livre sont nombreux, et notamment les Maisons d'écrivains : La Maison Triolet/Aragon, Maurice Maeterlinck au château de Médan, Alexandre Dumas au château de Monte-Cristo, Emile Zola et le Musée Dreyfus, Tourgueniev, mais également Marcel Sembat, Claude Debussy et Maurice Ravel. Tous ces lieux proposent, de manière plus ou moins assidue, des événements liés au livre, à la lecture et à l'écriture. Certaines accueillent également des artistes en résidence et font un gros travail auprès des scolaires. La Maison Elsa Triolet / Aragon notamment, qui est soutenue spécifiquement par la BDY à hauteur de 19 000 euros par an.

Enfin, le CNEAI (Centre National Edition Art Image), basé à Chatou, développe une politique fort intéressante autour de la création littéraire et l'édition, notamment de livres d'artistes. Plusieurs

résidences d'artistes, et notamment d'écrivains, ont déjà eu lieu dans la Maison Flottante.

La Maison de la Poésie à Saint Quentin en Yvelines fait également partie des acteurs très structurants sur le territoire, qui propose de nombreuses activités autour de la poésie : prix littéraire, accueil des scolaires, travail avec le réseau des bibliothèques, résidences, etc. Elle organise le Prix Poésyvelines des collégiens et est soutenue par le Conseil général à hauteur de 39 000 euros par an et 10 000 euros pour le Prix Poésyvelines.

Par ailleurs, des lieux emblématiques comme le Centre Dramatique National de Sartrouville et la Scène Nationale de Saint Quentin travaillent activement sur l'écriture théâtrale et accueillent des artistes en résidence également. Le festival Odyssee mené par le théâtre de Sartrouville en partenariat étroit avec le Conseil général permet de développer le théâtre sur l'ensemble du territoire, notamment via les bibliothèques, qui deviennent des relais de diffusion là où il n'y a pas d'autres lieux.

De même, des acteurs culturels tels que le Collectif 12 à Mantes la Jolie, la Barbacane à Beynes ou encore le Festival Blues sur Seine constituent autant d'acteurs structurants et qui travaillent sur l'écrit et les textes.

Enfin, bon nombre d'événements ont également lieu autour du livre : prix littéraires, festivals et bien sûr salons du livre (notamment le Salon du Livre de la Vallée en vallée de Chevreuse, les salons de Chambourcy, Saint Quentin, Sartrouville, Les Essarts le Roi, Maurecourt, ...).

La BDY soutient certains de ces salons du livre et de la BD à hauteur de 16 500 euros par an.

# Organisation et actions de la BDY

## Missions

Aujourd'hui, l'unique mission officielle de la Bibliothèque départementale est la suivante : *« accompagner les communes ou groupements de communes dans le développement et le fonctionnement de leurs bibliothèques ou médiathèques tout public »*.

Cette mission, telle qu'elle est formulée, permet une interprétation large et la mise en place de nombreux services : prêt de documents, aides à la création et au fonctionnement des bibliothèques, formations, etc. Elle indique cependant également que la BDP ne s'adresse pas (ou indirectement) à d'autres structures, aux habitants, aux autres services du Département. Or en réalité, outre 167 bibliothèques municipales ou associatives, la BDY dessert également 46 CDI de collèges et 4 établissements pénitentiaires.

La mission d'une BDP doit être de mettre en œuvre la politique de lecture publique, compétence obligatoire du Conseil général, sur le territoire du Département. Il s'agit donc de définir si la politique du Département consiste seulement à accompagner les communes à développer leur bibliothèque ou si les missions doivent être étendues.

### **focus**

Certaines BDP annoncent des missions plus généralistes, comme par exemple la BDP de la Marne qui se donne pour mission de « s'assurer d'une égalité à la connaissance sur tout le territoire », d'autres au contraire sont plus ciblées comme la BDP du Calvados qui se positionne comme « centre de ressources pour les bibliothèques », de même que la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, qui se présente comme « centre de ressources, assistance technique et coordination des bibliothèques ». La BDP du Pas de Calais se positionne quant à elle comme une « bibliothèque au service des bibliothèques »

Il est à noter que certaines BDP se sont transformées en Service du Livre ou Bureau du Livre, certaines pour des raisons liées à l'harmonisation de l'organisation interne du Conseil général dont elles dépendent, d'autres parce que les missions avaient évolué et ne correspondaient plus à celles d'une bibliothèque.

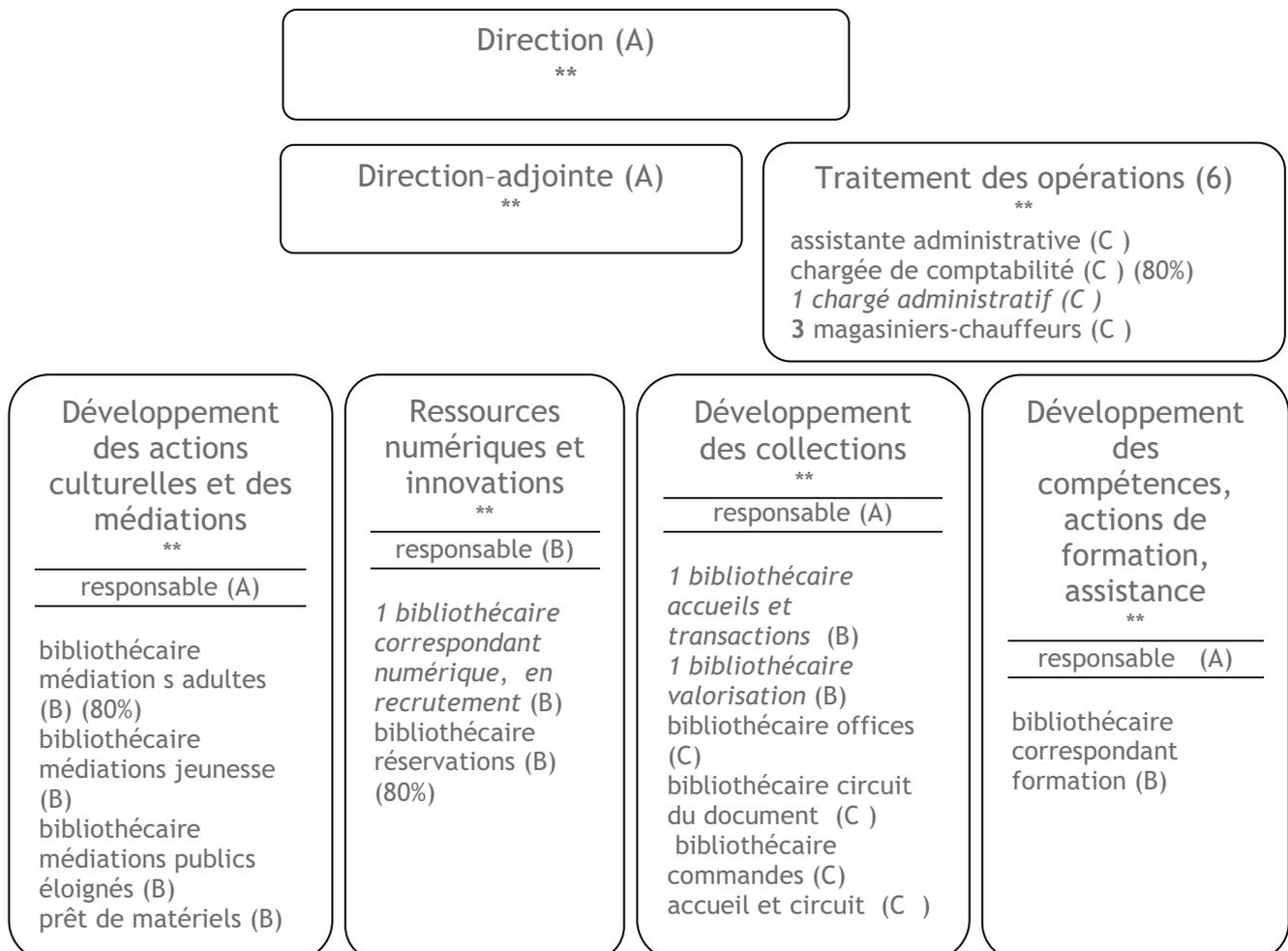
# Organisation et moyens d'intervention

## Organisation et moyens

La BDY est située sur la commune du Mesnil Saint Denis et bénéficie de locaux très fonctionnels (quoique distants des transports en communs), réunissant le stockage des collections, le bibliobus et les véhicules de navettes ainsi que les bureaux des personnels.

La BDY fait partie de la DAPAC et est rattachée fonctionnellement à la Sous-direction de innovation, culture et territoires. Elle est vécue comme un établissement et non comme un service, positionnée peu ou prou comme le Musée Départemental Maurice Denis.

La BDY compte actuellement une équipe de 25 agents (23,4 ETP), organisés comme suit :



L'organisation en pôles montre bien la diversité des missions en réalité développées par la BDY.

La BDY propose actuellement 204 000 documents dont 156 000 imprimés, 40 000 CD et 8 000 DVD. Elle dispose de 5 véhicules qui permettent la desserte des bibliothèques, dont un bibliobus.

90 000 documents ont été prêtés en 2012, dont 46 000 documents jeunesse.

La BDY dispose également de nombreux outils d'animation (expositions, kamishibaïs, tapis lecture) qui sont particulièrement appréciés et très utilisés (93 structures les ont empruntés en 2012).

La BDY propose ainsi plusieurs types de services :

- Un catalogue consultable en ligne (reposant sur le système intégré de gestion de bibliothèque VSMART de la société INFOR), avec la possibilité d'effectuer des réservations pour toutes les bibliothèques du réseau, sachant que les fonctionnalités et l'ergonomie de ce catalogue ne sont pas satisfaisantes (ex. pas de compte personnel usager),
- La proposition de bibliographies thématiques, la constitution de comités de lecture,
- La proposition de formations et de rencontres (notamment en matière numérique),
- Des outils d'animation et du mobilier à disposition pour l'ensemble des structures partenaires (bibliothèques, CDI et établissements pénitentiaires),
- Une mission d'accompagnement et de conseil (fonds documentaires et aménagements).

La BDY utilise propose une desserte par bibliobus pour 12 bibliothèques du territoire. On peut noter que le bibliobus de la BDY mobilise 23 jours de travail pour le personnel (1 chauffeur + 1 bibliothécaire pour chaque tournée) et « coûte » près de 6 000 euros en entretien et carburant par an. Or il a été comptabilisé que 5418 imprimés avaient été empruntés par les 12 bibliothèques desservies, soit un coût de 5 euros par document emprunté.

Il semble plus efficace aujourd'hui, et beaucoup moins coûteux notamment en temps de travail mobilisé, au regard de la présence de bibliothèques dans la quasi-totalité des communes, de privilégier les navettes et les dépôts dans les équipements municipaux.

En termes de moyens et de résultats, la BDY se situe ainsi au regard des médianes nationales:

	BDY	Médiane nationale
Budget de personnel (en euros /an)	1 038 254	802 839
Budget d'acquisitions (en euros /an)	193 988	284 500
Budget reliure et équipement (en euros /an)	27 101	20 000
Nb de prêts	90 000	160 000
Nb de véhicules	5 (dont 1 bibliobus)	6 (dont 3 bibliobus)
Nb de communes desservies	165 + 4 établissements pénitentiaires	179

A quelques différences près (qualification de l'équipe ou typologie des véhicules notamment), expliquées aisément par les particularités du territoire et l'histoire de l'établissement, la BDY se situe dans la moyenne des autres bibliothèques départementales.

### **focus**

Aujourd'hui de nombreuses BDP se sont organisées en créant des pôles territoriaux, permettant une meilleure proximité avec les bibliothèques de leur territoire. C'est le cas par exemple dans la Drôme où 4 antennes ont été créées, couplées la plupart du temps avec des équipements de lecture publique gérés en direct par le Conseil Général.

De la même manière, le Conseil général de Vendée a développé plusieurs annexes, les « Vendéthèques », lui permettant d'offrir des services de proximité aux bibliothèques et au public.

Par ailleurs, certaines BDP ont développé des pôles de compétence, réorganisant ainsi leurs effectifs. C'est le cas par exemple de la Médiathèque Départementale du Puy de Dôme qui propose un pôle « action culturelle » pour animer les bibliothèques, un pôle « formation » pour les professionnels et les bénévoles, un pôle « accompagnement et conseil » pour les élus et les bibliothécaires dans le cadre de la mise en place d'un projet, enfin un pôle « ressources » de documents et d'outils d'animation.

Enfin bon nombre de BDP abandonnent progressivement l'utilisation des bibliobus, remplacés par des véhicules légers et des navettes. Les coûts engendrés par les bibliobus sont en effet trop importants au regard du service apporté.

### **Dispositifs d'aides**

Plusieurs dispositifs d'aides sont prévus pour accompagner les communes dans le développement de leurs bibliothèques :

- **L'aide au fonctionnement pour l'achat de livres et de périodiques** et les travaux de reliure dans le but d'aider les bibliothèques à développer et entretenir leur fonds de livres.

Cette aide est distribuée à toute commune proposant à ses habitants une bibliothèque ouverte à tous les publics et pratiquant le prêt gratuit et dont le budget d'acquisition est de 0,61 euros par habitant au minimum. Les taux de subventionnement varient selon la taille de la commune (30 % pour les communes de moins de 5 000 habitants, 25 % pour les communes de 5 000 à 30 000 habitants, puis 20 % pour les communes de plus de 30 000 habitants). Ces aides sont également plafonnées. Si ces aides ont été créées pour inciter les communes à doter leurs bibliothèques de crédits d'acquisition conséquents, elles posent aujourd'hui la question de leur pertinence. **On constate en effet que pour 77 % des bénéficiaires, cette aide du Conseil général représente moins de 5 % de leur budget de fonctionnement mais mobilise plus de 400 000 euros.**

**Par ailleurs, l'aide moyenne est de 1500 euros par bénéficiaire**, ce qui peut être important pour une petite commune mais dérisoire pour une grande. Enfin, les bibliothèques ne disposant pas de crédits d'acquisition ne sont pas soutenues. Ainsi, cela pose la question aujourd'hui de l'intérêt d'une aide qui ne tient pas compte de la structuration du territoire ni de son équipement. Cela pose également la question des fonds documentaires autres que les imprimés, seuls pris en compte dans le calcul de cette aide.

	nombre	Montant moyen de la subvention	montant cumulé des aides
nombre de bénéficiaires	102		
nombre de bénéficiaire dont l'aide au fonctionnement représente moins de 3% du budget de fonctionnement	24	13 047,71 €	313 145,00 €
nombre de bénéficiaire dont l'aide au fonctionnement représente entre 3% et 5% du budget de fonctionnement	19	4 728,16 €	89 835,00 €
nombre de bénéficiaire dont l'aide au fonctionnement représente entre 5% et 10% du budget de fonctionnement	19	4 098,11 €	77 864,00 €
nombre de bénéficiaire dont l'aide au fonctionnement représente entre 10% et 15% du budget de fonctionnement	12	968,17 €	11 618,00 €
nombre de bénéficiaire dont l'aide au fonctionnement représente entre 15% et 20% du budget de fonctionnement	19	1 416,89 €	26 921,00 €
nombre de bénéficiaire dont l'aide au fonctionnement représente plus de 20% du budget de fonctionnement	9	729,33 €	6 564,00 €
			525 947,00 €
Nombre de bénéficiaires pour lesquels l'aide représente plus de 15% du budget de fonctionnement	28		33 485,00 €
Part des aides cumulées de ces bénéficiaires dans le montant global des aides de fonctionnement du CG			6,37%
Nombre de bénéficiaires pour lesquels l'aide représente plus de 10% du budget de fonctionnement	40		45 103,00 €
Part des aides cumulées de ces bénéficiaires dans le montant global des aides de fonctionnement du CG			8,58%
Nombre de bénéficiaires pour lesquels l'aide représente moins de 5% du budget de fonctionnement	43		402 980,00 €
Part des aides cumulées de ces bénéficiaires dans le montant global des aides de fonctionnement du CG			77%

- **L'aide à l'équipement matériel et mobilier** des bibliothèques publiques des communes ou groupement de communes de moins de 10 000 habitants. Cette aide est débloquée en fonction de critères liés à la superficie des locaux, à la qualification du responsable, au nombre d'heures d'ouverture au public, enfin à la dépense globale d'acquisition de documents. Les taux de subventionnement varient selon la taille des communes, ainsi le taux est de 80 % pour les communes de moins de 2 000 habitants et de 30 % pour les communes de 2 à 10 000 habitants, à l'exception des communes défavorisées et des groupements de communes, subventionnés eux à 35 % (mais il n'existe à ce jour pas d'EPCI de moins de 10 000 habitants sur le territoire des Yvelines).
- **L'aide à la première informatisation** des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants. Cette aide est également débloquée en fonction de critères liés à la superficie des locaux, à la qualification du responsable, au nombre d'heures d'ouverture au public, enfin à la dépense globale d'acquisition de documents. Les taux de subventionnement sont les mêmes que pour le dispositif précédent. On note que les bibliothèques d'établissements pénitentiaires peuvent également en bénéficier avec un taux à hauteur de 30 %. On peut cependant également se poser aujourd'hui la question de sa pertinence puisqu'elle ne concerne que la première informatisation et que bon nombre d'établissements en sont aujourd'hui à leur 2 ou 3<sup>ème</sup> réinformatisation.
- **L'aide au financement de tous les travaux de construction, d'extension, de réhabilitation ou de restructuration de bibliothèques.** Ces travaux doivent s'inscrire pour les collectivités de moins de 2 000 habitants dans le cadre d'un contrat rural, et pour les collectivités de 2 000 habitants et plus, dans le cadre d'un contrat départemental. C'est la raison pour laquelle cette aide est gérée par le service des contrats et la Direction du Développement Territorial. En 2010, 688 026 euros ont été versés à travers les Contrats départementaux sur 4 opérations, en 2011, 2 opérations ont été financées pour un total de 300 000 euros à travers ces mêmes contrats départementaux. Concernant les contrats ruraux, 94 500 euros au total ont été versés en 2009 sur 3 opérations, 33 250 euros en 2012 pour une opération.

Il est à noter que le Conseil général repense actuellement sa politique de contractualisation dans l'objectif de réformer l'ensemble des financements envers les communes et les EPCI, en particulier en ce qui concerne le financement des équipements publics. Cette réforme s'est engagée au mois de mars 2013 et devrait

aboutir l'année prochaine à de nouveaux dispositifs de financements. Quoi qu'il en soit, le financement des équipements de lecture publique n'est pas remis en cause.

Par ailleurs, le Conseil général soutient chaque année la **Maison de la Poésie** avec une aide substantielle versée à la CASQY, d'un montant de 39 000 euros et de 10 000 euros pour le **Prix Poésyvelines** des collégiens et la **Maison Elsa Triolet** à raison de 19 000 euros par an.

Enfin, la BDY soutient certains **salons du livre (et de la BD)** à hauteur de 16 500 euros par an. Ces aides aux salons du livre, qui ne concernant pas tous les salons du territoire, sont reconduites d'une année sur l'autre.

**On note également que plusieurs aides ne sont pas quantifiées.** Ainsi, la mise à disposition de personnels pour le desherbage ou l'aménagement, l'accompagnement au montage des dossiers de subvention, constituent des activités régulières du personnel de la BDY auprès des bibliothèques du territoire.

#### **focus**

Concernant les aides au fonctionnement, plusieurs dispositifs d'aides sont proposés par les BDP. Ainsi, sur les 97 BDP existantes :

- 29 versent des subventions à l'achat de livres
- 4 en versent pour l'achat de CD
- 6 en versent pour l'achat de DVD
- 28 BDP versent des subventions pour l'animation,
- 27 en versent pour l'aide à l'emploi pour un montant médian de 30 000 euros.

Quant à l'investissement :

- 51 BDP déclarent des subventions à la construction
- 58 en versent pour l'aménagement et le matériel informatique,
- Enfin 22 BDP versent une aide à l'équipement multimédia.

## La place du numérique

A l'heure du développement de la dématérialisation des supports, les bibliothèques sont fortement réinterrogées sur l'offre qu'elles proposent. Les Bibliothèques Départementales n'échappent pas à cette réflexion.

L'offre numérique pose aujourd'hui plusieurs types de questionnements :

- la question de l'offre proposée qui est aujourd'hui encore insatisfaisante en termes de

contenus (offre en bouquet, souvent incomplète et sur laquelle les professionnels n'ont pas la main, dépendance du format des contenus et du type de matériel de lecture, gestion des droits d'accès...),

- la question des terminaux permettant la consultation de cette offre : liseuses ? smartphones ? tablettes ? les bibliothèques doivent elles prêter ces outils ?
- la question de la médiation nécessaire auprès des publics et donc de la formation des professionnels et des bénévoles à leur usage et à cette médiation,
- la question du coût qui peut être relativement élevé (typiquement de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros par an et par ressource).

Ces questionnements occupent aujourd'hui beaucoup le monde des bibliothèques, ainsi que l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, de la musique et du cinéma et de la vidéo.

La BDY ne s'est pas encore réellement positionnée quant à la question des fonds dématérialisés. Elle a cependant créé un pôle « ressources numériques et innovations », composé de 2 personnes et qui indique clairement que la question n'est pas éludée.

Pour l'instant, la BDY propose des formations à l'utilisation des outils du web et a mis en place une expérimentation de prêt de liseuses (plus de 50 en fonctionnement), auprès de certaines bibliothèques du Département.

Ce dispositif, mené en partenariat avec Le Motif lors de la première année en 2010 puis porté uniquement par le Conseil général depuis, remporte un beau succès et la liste d'attente des bibliothèques souhaitant bénéficier de cette expérimentation s'allonge. Les retombées de l'opération sont cependant variables. Certaines bibliothèques ont créé une véritable demande et ont ainsi fait l'acquisition de liseuses. D'autres en revanche ont arrêté l'offre à l'issue de l'opération, sans générer semble-t-il de manque auprès de leurs publics.

De nombreuses bibliothèques du territoire, en particulier celles des petites communes (mais aussi certaines des « grandes »), ont fait part de leur souhait que la BDY propose une offre dématérialisée acquise de manière mutualisée et dont elles pourraient bénéficier.

La question peut être posée mais avec elle la question de l'offre aujourd'hui insatisfaisante et du besoin d'équipements ou non du public

#### ***focus***

Plusieurs BDP se sont emparées fortement de la question numérique et en particulier des fonds dématérialisés. Si la plupart des BDP propose des formations et de la médiation autour de l'utilisation des outils numériques, toutes n'ont pas franchi le cap des fonds dématérialisés.

Les ressources numériques sont aujourd'hui très inégalement réparties dans les BDP : une petite moitié n'en propose pas et les offres varient de 3 à 4 ressources à 8 à 10 ressources payantes, avec les typologies suivantes (et les titres payants les plus utilisés de chaque type) :

- Livres et textes (ex. Numilog, Cyberlibris, Bibliomedias),
- Livres lus,
- BD,
- Presse (ex. Europresse, Iekiosk.fr),
- Enfants,
- Encyclopédies (ex. Universalis, PlanetNemo),
- VOD (ex. Médiathèque numérique, Vodeclit),
- Musique (ex. Cité de la Musique, MusicMe),
- Autoformation (ex. ToutApprendre).

Certaines BDP ont cependant mis en place de véritables bibliothèques numériques, accessibles sur place dans les bibliothèques mais aussi à domicile. Potentiellement toutes les bibliothèques du territoire peuvent en bénéficier, et donc tous les habitants du Département également, à partir de leur inscription à leur bibliothèque municipale. C'est le cas par exemple dans les départements du Puy de Dôme, du Pas de Calais, du Calvados, de Loire-Atlantique, etc. L'impact est par ailleurs variable d'un territoire à un autre, ainsi la BDP 63 est plutôt satisfaite alors que celle du Pas de Calais n'est pas convaincue.

Rappelons aussi toutefois le retour d'expérience exposé ci-dessus des bibliothèques du département.

# Premières pistes de réflexion

Si la seconde phase de l'étude doit permettre d'affiner les préconisations à venir et surtout d'en décrire leur mise en œuvre, cette première phase esquisse d'ores et déjà plusieurs pistes de réflexion.

## Constats

Le diagnostic effectué a permis de poser plusieurs constats :

### Les constats quant à l'action de la BDY

- D'une part, il a été confirmé l'importance des disparités territoriales dans les Yvelines, confirmant ainsi la nécessité d'envisager des dispositifs qui ne soient pas forcément les mêmes pour tous, ou qui permet d'envisager la création de critères plus ciblés pour l'obtention des aides du Conseil général.
- D'autre part l'action de la BDY semble peu visible hormis pour les bibliothèques. Ainsi, les autres services du Conseil général, les maisons d'écrivains, les structures culturelles, le réseau Intermédia, etc. n'ont dans leur grande majorité jamais fait appel à la BDY et n'utilisent jamais son offre ou ses compétences. La population quant à elle, notamment au Mesnil Saint Denis, fait la confusion entre Bibliothèque Départementale et Bibliothèque publique.
- En revanche, concernant les bibliothèques, toutes apprécient fortement le prêt de documents et les outils d'animation mis à leur disposition.
- Les formations sont également très appréciées, notamment par les bénévoles et les professionnels des petites communes. En revanche, l'association Intermédia 78 a également mis en place des formations afin de pouvoir répondre à des besoins identifiés. Le planning des formations de la BDP est donc peut être prévu trop en amont et devrait pouvoir être réactualisé régulièrement. Par ailleurs, bon nombre de bénéficiaires potentiels ont fait part des difficultés d'accès à la BDP, le Mesnil Saint Denis ne bénéficiant en effet d'aucun transport en commun. De la même manière, l'inscription aux formations semble être difficile.

## **Les constats quant à la transversalité des questionnements dans les services du Département**

Plusieurs Directions du Département sont aujourd'hui en pleine réflexion et refonte de leur schéma d'intervention. La concomitance de ces réflexions avec celles de la lecture publique a permis de faire émerger de nombreuses problématiques communes lors des différents entretiens et des réunions territoriales. Il apparaît que le développement de la lecture et de l'écriture constitue un vecteur commun et fédérateur à plusieurs problématiques départementales.

Ainsi, les Territoires d'action sociale sont tous plus ou moins dans une démarche de diagnostic et de Contrat Social de Territoire.

Plusieurs de ces territoires mènent des expérimentations quant à l'ouverture de la culture pour leurs publics cibles. Si des essais ont été initiés avec par exemple le don de places de spectacle par la DAPAC, il a été constaté que ces initiatives ne trouvaient pas preneurs, et ce pour de multiples raisons : difficultés de déplacement, difficultés à s'autoriser des loisirs, etc. Le Conseil général accompagne les Jeunes pour l'obtention de leur permis de conduire, répondant ainsi en partie à cette problématique de mobilité physique, mais celle de la mobilité intellectuelle est encore difficile à appréhender.

C'est la raison pour laquelle la culture a été abordée différemment, comme véritable levier à l'accompagnement social. Ainsi par exemple sur le territoire de Centre Yvelines, pour qui la culture est une problématique nouvelle mais de plus en plus investie. Des expériences ont été menées notamment avec le musée du Louvre (un groupe de femme est venu assister à une visite et chacune devait venir par ses propres moyens jusqu'au lieu de rendez-vous, travaillant ainsi l'autonomie et le développement culturel ; ou encore un chantier d'insertion, le Jardin social à Beynes qui est allé visiter les Tuileries.

Sur le territoire d'action sociale Ville Nouvelle, des relations entre structures sociales et bibliothèques de la CASQY ont été mises en place. A titre d'exemple, un projet de sensibilisation au livre et au développement du langage va voir le jour dans les PMI.

Sur le territoire du Val de Seine et Oise un travail s'est développé autour de la ludothèque mais aussi avec le théâtre via un partenariat avec la Compagnie du Sillon, travaillant ainsi sur le thème du langage.

Il est apparu à de nombreuses reprises qu'une première étape pourrait être la formation des travailleurs sociaux : convaincre de l'importance de la culture auprès de publics dans des situations de première nécessité, utiliser les outils culturels, intégrer le livre et l'écriture comme outil d'insertion... tout cela renvoie d'abord les travailleurs sociaux à leur propre pratique culturelle et doivent être accompagnés. Par ailleurs, bon

nombre des travailleurs sociaux du Département ne connaissent pas forcément toutes les ressources culturelles du Département. Un besoin de centralisation de l'information a fréquemment été évoqué.

Un groupe de travail est par ailleurs prévu au sein de l'un des territoires d'action sociale, intitulé « accès à la culture : une autre voie pour l'accompagnement social » afin de mobiliser.

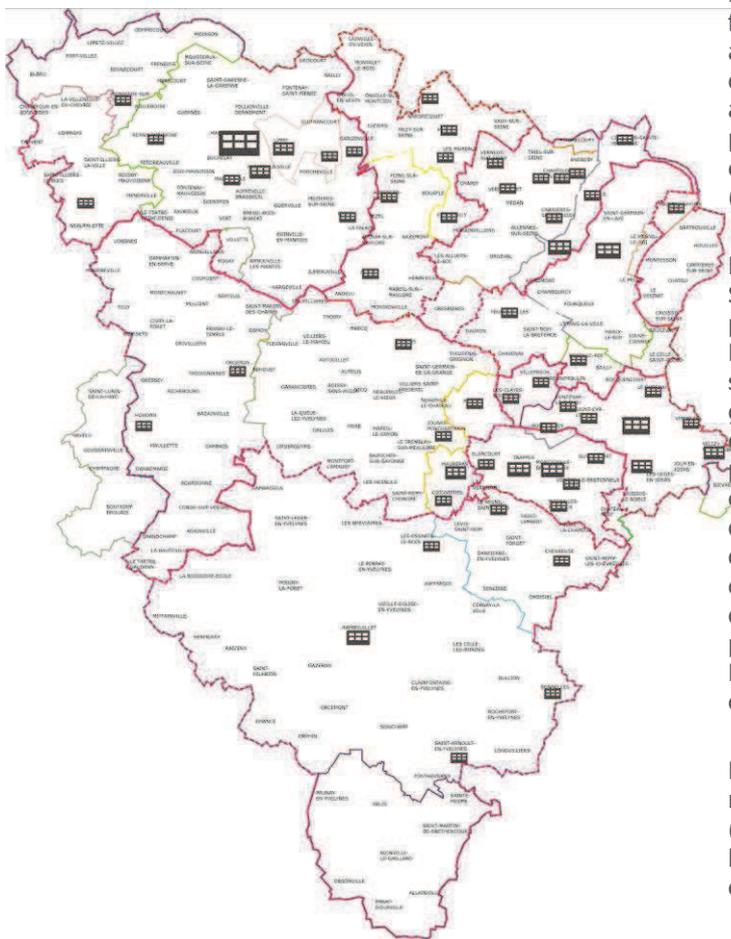
De même, un groupe de travail regroupant la DTAS et la DAPAC vient d'être mis en place afin d'envisager la mise en œuvre d'actions transversales.

Concernant les politiques de l'autonomie, que ce soit le handicap ou la dépendance liée à l'âge ou à tout autre facteur, la culture n'est pas à proprement parlé une priorité. Pourtant, l'accès à la culture et à la lecture constitue bien souvent une préoccupation majeure, un outil précieux pour sortir certaines personnes de l'isolement.

La Direction de l'Autonomie a participé activement aux réunions territoriales et a permis de faire intervenir plusieurs associations représentatives des différentes problématiques abordées : ADAPEI, Association Valentin Haüy, Bibliothèque sonore de Versailles, etc. Plusieurs axes en sont ressortis quant aux possibilités de rencontres entre les problématiques du livre et celles de l'autonomie. Ainsi, l'accueil en bibliothèques (accessibilité, médiation, formations), l'accessibilité des fonds documentaires aux personnes en situation de handicap visuel et mental (via des supports et des fonds spécifiques adaptés – en cela le numérique apporte de nombreuses réponses tant auprès des déficients visuels ou auditifs qu'auprès d'enfants autistes par exemple), la lutte contre l'isolement, la présence de lecture et de livres dans les établissements et services médicaux-sociaux (ESMS).

La Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport fait le constat également de la nécessité d'agir plus en profondeur avec les collégiens et l'Éducation Nationale. Les collégiens constituent en effet non seulement un public privilégié pour le Conseil général, mais également un public sur lequel les enjeux de la lecture et de l'écriture sont très prégnants. Par ailleurs, l'Académie de Versailles étudie actuellement les conditions de réalisation d'un projet en direction des établissements scolaires du second degré qui souhaiteraient s'engager par contrat dans la promotion du livre et le développement des pratiques de lecture. Ce projet pourrait être mené en étroite collaboration avec le Département, notamment en ce qui concerne les collèges.

Enfin la Direction de la Culture, qui vient d'être réorganisée et se nomme désormais la DAPAC (Direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture) met en place également de nouveaux schémas départementaux,



notamment pour les Arts Vivants (SDAV) et prochainement pour les enseignements artistiques. Les axes de ces nouveaux schémas devront pouvoir entrer en résonance avec celui de la lecture.

### **Les constats quant à la chaîne du livre sur le territoire**

On l'a vu, le nombre de librairies n'est pas très important sur le territoire yvelinois et les librairies sont actuellement très fragilisées. On peut rappeler parmi les plus emblématiques les librairies du Pavé dans la Mare à Elancourt et du Pavé dans le Canal à Montigny le Bretonneux, ainsi que la librairie La Réserve à Mantes la Ville. En revanche, illustrant les difficultés rencontrées aujourd'hui par les librairies, la librairie Comme un Roman située à Chatou a dû déposer le bilan récemment, alors même qu'elle constituait un partenaire important des bibliothèques alentour.

De la même manière, les éditeurs sont peu nombreux.

En revanche, on l'a vu, les maisons d'écrivains, les structures dédiées au livre et à l'écrit (CNEAI, Maison de la Poésie...), les lieux de résidence, les salons du livre, les prix littéraires sont nombreux sur le territoire. La vie littéraire est donc bien présente sur le territoire.

Ces acteurs de la chaîne du livre développent chacun une politique active pour mettre en avant le livre et l'écrit sur le territoire. Ils participent activement au développement du livre et de la lecture sur le territoire du Département. Celui-ci pourrait aisément décider de les valoriser à travers sa compétence obligatoire qu'est le développement du livre et de la lecture.

On note par ailleurs que le Conseil Régional d'Ile de France a quant à lui développé de nombreux outils pour favoriser le développement des acteurs de la chaîne du livre, tant en matière de création que de publication, de distribution et de manifestations. De nombreux prix littéraires sont notamment organisés avec les lycées. Il ne s'agit donc pas de superposer ici des dispositifs mais de s'y intégrer et de les utiliser à l'échelle départementale. Le service du livre du Conseil Régional a exprimé clairement son intérêt à travailler avec la BDY, comme relais de proximité de ses dispositifs.

## **Redéfinir les missions de la BDY**

L'évolution des besoins, des attentes, mais aussi des territoires et des politiques du Conseil général nécessitent de redéfinir aujourd'hui les missions de la BDY : à qui s'adresse-t-elle ? aux élus ? aux

bibliothèques ? à l'ensemble de la chaîne du livre ? aux autres services du Département ?

Par ailleurs, la politique du Conseil général en matière de lecture doit-elle se substituer ou accompagner ? valoriser l'existant sur le territoire ? impulser une dynamique ?

Toutes ces questions sont posées aujourd'hui et nécessitent de recentrer l'action du Département. Pour y parvenir, trois missions principales nous semblent essentielles :

- **maintenir une équité territoriale** en continuant de fournir des documents (sur support et numériques), du mobilier et des outils d'animation aux communes qui en ont besoin, développer des formations territorialisées et envisager des programmes plus réactifs, développer également l'accompagnement et le conseil auprès des bibliothèques.  
La BDY doit se positionner sur une offre ou non de collections numériques (autoformation, presse, VOD...) qui serait disponible pour les utilisateurs des bibliothèques desservies.
- **se positionner comme la plateforme collaborative, le lieu du partage d'expérience, de tous les acteurs du livre afin de valoriser toutes les initiatives de la chaîne du livre** : la BDY doit pouvoir impulser, former, expérimenter, susciter le débat, sensibiliser, mais également être centre de ressource en assurant une véritable veille professionnelle. La BDY devient alors l'animateur, voire l'agitateur, d'un vaste réseau de professionnels. Pour cela, des outils tels que la proposition de formations, de tables rondes, mais également d'un outil numérique interactif, pourraient être mis en place.
- **développer des initiatives transversales avec les autres politiques du Conseil général** : insertion, autonomie, politiques sociales, politique jeunesse, politique culturelle dans son ensemble. En s'appuyant sur les différentes directions constituées (DTAS, Direction de l'autonomie, Education, etc.), l'action de la BDY ciblera les publics prioritaires du Département (collégiens, petite enfance, publics empêchés ou en insertion, 3<sup>ème</sup> âge...), rendant ainsi l'action du Conseil général cohérente sur l'ensemble de ses initiatives. Cette mission nouvelle de la BDY, loin d'être anecdotique, permettra d'impulser dans l'ensemble des champs d'intervention du Conseil général le développement de la lecture et de l'écriture.

# Repenser les dispositifs d'accompagnement

Deux objectifs sous-tendent à ce questionnement des dispositifs d'aide aujourd'hui proposés :

- D'une part rendre plus visible et donc plus efficaces les moyens déployés par le Conseil général pour développer le livre et la lecture,
- D'autre part proposer des aides réellement effectives et sortir d'une logique de guichet.

## **L'aide au fonctionnement doit notamment être totalement repensée : la logique d'appel à projet**

Cette aide mobilise 800 000 euros aujourd'hui dont 500 000 vont aux villes de plus de 10 000 habitants. Par ailleurs, des bibliothèques ou des réseaux de bibliothèques importants et structurés, qui ne manquent pas de moyens, mobilisent une part importante de cette aide qui ne représente qu'une part très marginale de leurs budgets de fonctionnement.

Cette aide est distribuée de manière automatique, dès que la ville en fait la demande et qu'elle répond au seul critère du budget d'acquisition par habitant. Or aucun levier sur la qualité des acquisitions n'est prévu.

Maintenir cette aide pour les bibliothèques dont l'aide représente plus de 30 % des crédits d'acquisition peut éventuellement être envisagée, en maintenant fortement une logique d'aménagement du territoire.

En revanche, les 400 000 euros distribués aux communes dont l'aide représente moins de 5 % du budget semble inutile.

Nous proposons donc de transférer cette aide en appel à projet (4 projets à 100 000 euros par exemple), permettant chaque année de soutenir des initiatives innovantes et dont le caractère d'aménagement territorial serait déterminant. Cette logique d'appel à projet permettrait d'une part de développer une dynamique de projet, mais aussi et surtout de rendre visible l'action du Département.

## **L'aide à l'investissement**

Si l'aide à l'investissement doit être maintenue pour soutenir les communes dans leurs projets, le fait qu'elle soit gérée par le service des contrats à travers les Contrats départementaux et les Contrats ruraux, éloigne un peu la BDY de leur attribution. On pourrait envisager d'intégrer plus avant l'équipe de la BDY dans le suivi des aides d'investissement distribuées, notamment pour permettre de donner un avis qualitatif et fonctionnel sur les projets proposés.

### **Les aides au mobilier et à l'informatisation**

Ces aides doivent également être maintenues. Cependant, l'aide à l'informatisation doit être redéfinie, supprimant le critère de 1ère informatisation qui n'est plus d'actualité. Par exemple l'innovation numérique aurait toute sa place dans les appels à projet.

En cohérence avec les nouvelles missions de la BDY telles qu'elles auront été validées, de nouveaux dispositifs d'aide pourront être envisagés.

## **Mettre en adéquation l'organisation du service avec les nouveaux enjeux**

On le voit, les missions de la BDY tendent à évoluer fortement. Afin de mettre en adéquation la politique de lecture publique du Conseil général et l'outil de sa mise en œuvre, nous proposons :

- **D'une part de se libérer de l'appellation bibliothèque**, qui brouille fortement la lisibilité de l'action départementale. Le terme bibliothèque induit en effet que la BDY serait une « super bibliothèque municipale », or ses missions sont tout autres. La politique du Conseil général doit venir épauler, compléter les politiques du livre des communes et des EPCI, elle ne doit pas s'y substituer.
- **D'autre part valoriser la chaîne du livre présente sur le territoire** : résidences, maisons d'écrivains, éditeurs, libraires.
- **Enfin envoyer un signe fort à tous les partenaires culturels, sociaux et éducatifs** d'un travail transversal et fondamental autour du développement de la lecture et de l'écriture.

### **Nous proposons donc de transformer la BDY en Mission de la lecture et de l'écrit.**

Au regard de ces évolutions et si ces propositions étaient validées, un travail de réorganisation des services de l'actuelle BDY (redéploiement des moyens, profils de postes, organisation, situation géographique) devrait être mis en place rapidement, de même qu'un accompagnement de l'équipe. La situation géographique au Mesnil Saint Denis notamment, est difficilement compatible pour un travail quotidien avec les autres services du Conseil général.

De la même manière, le positionnement de cette mission de la lecture et de l'écrit au sein de la DAPAC doit être questionné : sous-direction à part entière ou faisant partie de la sous-direction innovation, culture et territoires ?

## Utiliser le Contrat Territoire Lecture comme fer de lance de cette nouvelle politique

Le Contrat Territoire Lecture, dispositif sur 3 ans, va permettre de mettre l'accent un aspect du développement du livre, de la lecture et de l'écriture sur le territoire.

Il appartient au comité de pilotage de décider de l'axe le plus pertinent à mettre en lumière : un public cible, un maillon de la chaîne du livre, une mission particulière de la politique du Conseil général.

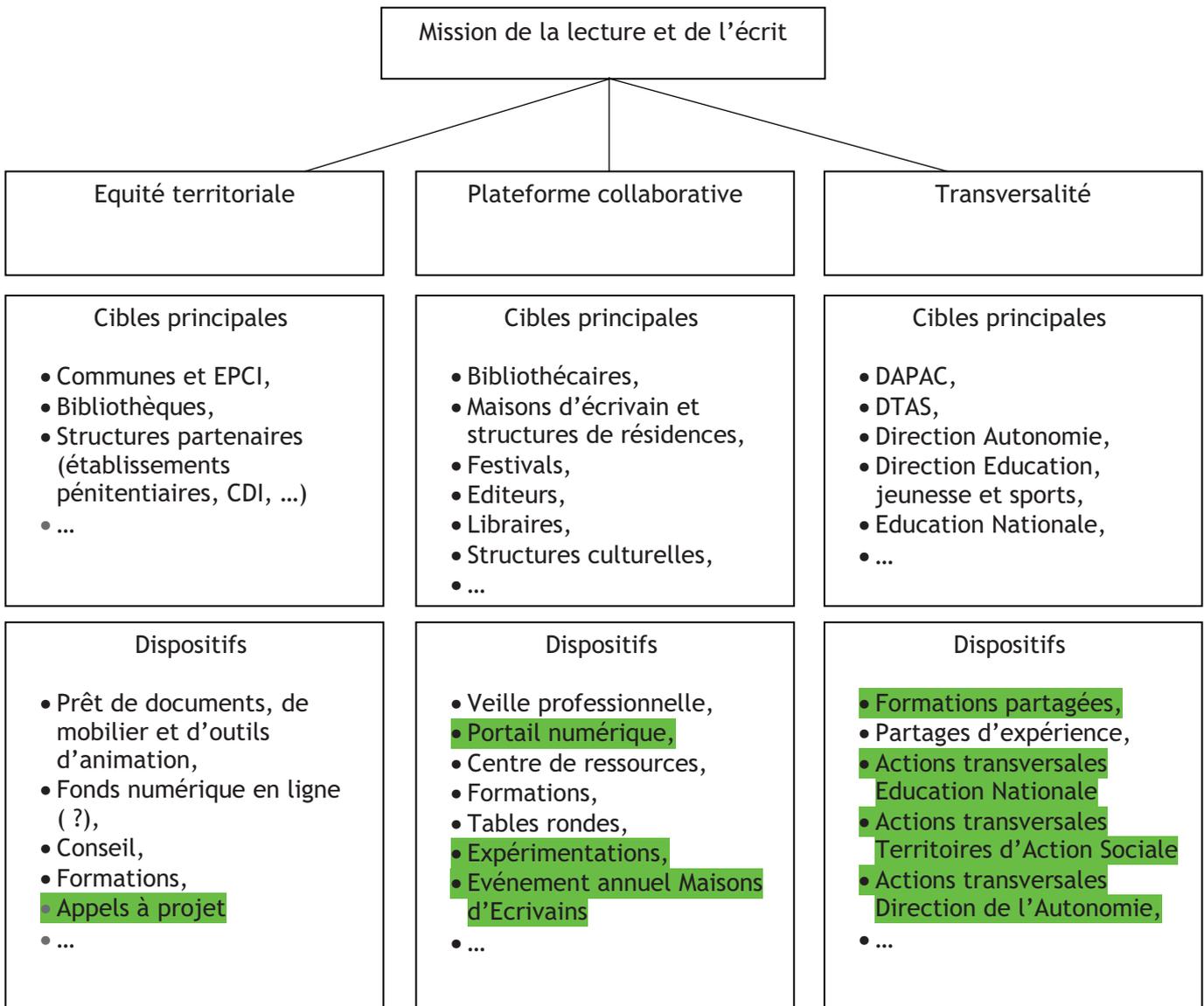
Le Contrat Territoire Lecture peut également servir à faire connaître les nouvelles orientations prises par le Département, permettant ainsi une appropriation plus rapide et donc plus efficace de cette nouvelle politique du livre et de l'écrit par les différents partenaires.

Ainsi, au regard du diagnostic, le CTL pourrait permettre de développer l'un des axes suivants :

- La mise en place d'action de sensibilisations des acteurs sociaux départementaux à l'utilisation du livre ;
- Le développement d'une mise en réseau des acteurs de la chaîne du livre, animé par la BDY, via un portail numérique ;
- La mise en œuvre d'une plateforme numérique gérée par la BDY proposant ressources et accompagnement aux bibliothèques,
- La mise en lumière des établissements liés à la création littéraire sur le territoire (Maison de la Poésie, maisons d'écrivains, CNEAI...),

Cette liste constitue des pistes de réflexion et n'est pas exhaustive.

# Schéma récapitulatif



**Appels à projet** : Actions pouvant être inscrites au CTL



12, rue de la Fontaine des Arènes - 60300 Senlis  
Tel : 03 44 54 29 94 - Fax : 03 44 54 47 29  
contact@puzzle-culture.com - [www.puzzle-culture.com](http://www.puzzle-culture.com)